

MAIRIE DE PIEGUT



ALPES DE HAUTE PROVENCE

**EXTRAIT**  
**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du Mercredi 25 Avril 2012**

La séance est ouverte à 18h30 sous la présidence de Mme Monique OUVRIER-BUFFET, Maire.

**Présents : 7 :** Monique OUVRIER-BUFFET, Jean-Pierre BROCHIER, Serge THOME, Alain MICHEL, Maurice MAUREL, , Georges PAUL, Catherine ROBERT-ROUGON

**Absents : 2 :** Emmanuelle PAPON, Camille LEMESLE

**Secrétaire de séance :** Catherine ROBERT-ROUGON

Mme le Maire demande aux conseillers municipaux d'approuver le compte rendu de la dernière séance du conseil municipal. Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents ce compte-rendu. Mme le Maire les remercie et ouvre la séance.

**1-Convention avec le SIVU Irrigation de La Motte-Turriers**

Mme le Maire rappelle au conseil municipal que la commune de Piégut a fait réaliser par le biais du SIVOM de La Motte Turriers (devenu SIVU d'irrigation ) un réseau d'irrigation afin de pérenniser l'agriculture et de pallier l'exode rural. Le SIVU présente à la signature de Mme le Maire une convention pour prendre en charge annuellement l'éventuel déficit du réseau pour la saison 2011 et les saisons à venir.

Après lecture de cette convention et après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'autoriser Mme le Maire à signer cette convention avec le SIVU d'Irrigation de La Motte Turriers.

**2- Modification des statuts de la CCPSP (Communauté de Communes du Pays de Serre-Ponçon): compétence optionnelle « SPANC » et compétence facultative « Sport »**

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que les délibérations de la Communauté de Communes du Pays de Serre-Ponçon n°2012-7 et n° 2012/8 en date du 27 mars 2012 modifiant ses statuts lui ont été notifiées le 5 avril 2012.

Les modifications statutaires sont les suivantes :

-prise de compétence Service Public Assainissement Non Collectif (SPANC)  
par la CCPSP (compétence optionnelle)

-nouvel alinéa pour la compétence relative à la pratique du football sur le territoire de la CCPSP (compétence facultative) : gestion et entretien du stade de football intercommunal de Serre-Ponçon situé sur la commune de Remollon

Le conseil municipal de Piégut devant à son tour se prononcer sur ces modifications, Mme le Maire donne lecture des 2 délibérations de la CCPSP.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, et après avoir délibéré, se prononce favorablement aux modifications statutaires pré-citées, tout en précisant que la compétence optionnelle SPANC n'est donnée à la Communauté de Communes **que pour la compétence obligatoire « diagnostic et contrôle », la compétence facultative « entretien » restant à la commune de Piégut.**

### **3-Fonds Départemental d'Appui aux Communes**

Mme le Maire informe le conseil municipal que le Conseil Général des Alpes de Haute Provence a mis en place le Fonds Départemental d'Appui aux Communes (FODAC). Plusieurs opérations sont éligibles à ce fonds dont l'acquisition de matériel roulant.

Mme le Maire rappelle au conseil municipal que le fourgon communal actuel nécessite de plus en plus de travaux mécaniques de la part de l'employé communal et son remplacement est à envisager à terme.

Mme le Maire propose donc au conseil municipal que ce fonds soit demandé pour l'acquisition d'un nouveau fourgon communal afin d'anticiper cet achat pour ne pas être pris de court le jour où il faudra réellement en acheter un autre. Mme le Maire présente l'offre commerciale du garage Renault de Gap d'un montant de 26 242 €uros 26 cents TTC.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents, de demander au Conseil Général l'attribution du FODAC pour l'achat d'un nouveau fourgon et approuve le plan de financement suivant :

Offre commerciale :	26 242,26 €
FODAC (80 % limité à 10 000 €)	10 000,00 €
Reste à la charge de la commune :	16 242,26 €

### **4-Concert de l'été**

Mme le Maire rappelle au conseil municipal que l'an dernier un concert proposé par l'OIT de La Motte du Caire avait eu lieu en août avec succès.

Cette année une proposition a été faite par l'OIT. Après avoir pris connaissance de cette proposition de l'OIT, le conseil municipal décide de renouveler cet événement en prévoyant un concert le samedi 11 août en extérieur si le temps le permet, pour un montant de 700 €uros.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

- l'association Trans-Provence SARL informe du passage comme l'an dernier d'une course VTT en septembre 2012.
- Schéma de Cohésion Départemental : Mr Le 1<sup>er</sup> adjoint informe de son inquiétude quant aux objectifs du SCOT concernant les surfaces constructibles à inscrire sur le PLU en cours de réalisation.

La séance est levée à 20h30.

Le Maire,

Mme OUVRIER-BUFFET

